



RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01650
Numéro SIREN : 752 483 016
Nom ou dénomination : SARL MGPC

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 10510



PLC Sarl

Yann CADIC
Expert comptable
Commissaire aux comptes

Déposé au Greffe
le 12 JUL. 2017
sous le N° 10510
RCS N° 1281650

SARL MGPC

14 rue Souzmain

44000 NANTES

Exercice clos le : 31 décembre 2015

APE : 6492Z

SIRET : 75248301600016

Certifié conforme à l'original





1000



ATTESTATION

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL MGPC

Pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

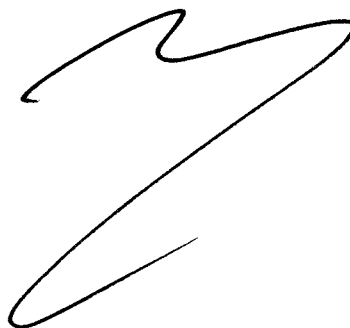
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	359 870 €
Chiffre d'affaires	984 088 €
Résultat net comptable	65 094 €

Fait à Boves,
Le 03/05/2016.

Yann CADIC,
Expert-comptable.



1
2
3

4
5

6
7





N° 11084* 17

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/15	et clos le	31/12/15	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL MGPC 14 rue Soubzmain 44000 NANTES			
SIRET 7 5 2 4 8 3 0 1 6 0 0 0 1 6			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPEES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Autre distribution de crédit	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	32 771	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %
					PV exonérées (art. 238 quaterdecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
PLC Sarl 7 Rue de l'Île Mystérieuse Cité des Métiers 80440 BOVES Tél : 0322353720	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 06/04/16 Lieu : Nantes
	Qualité et nom du signataire : Co-Gérant Patrick CASTELAIN
	Signature
Tél :	

•

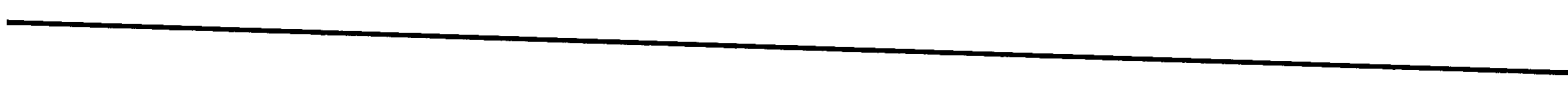
•

•

•

•

•



ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
CASTELAIN Patrick 84 bis route des Carrois de Cuneix 44600 SAINT-NAZAIRE	100	2015	33 455				
GRAVOUEILLE Mickaël 14 rue Soubzmain 44000 NANTES	400	2015	56 000				

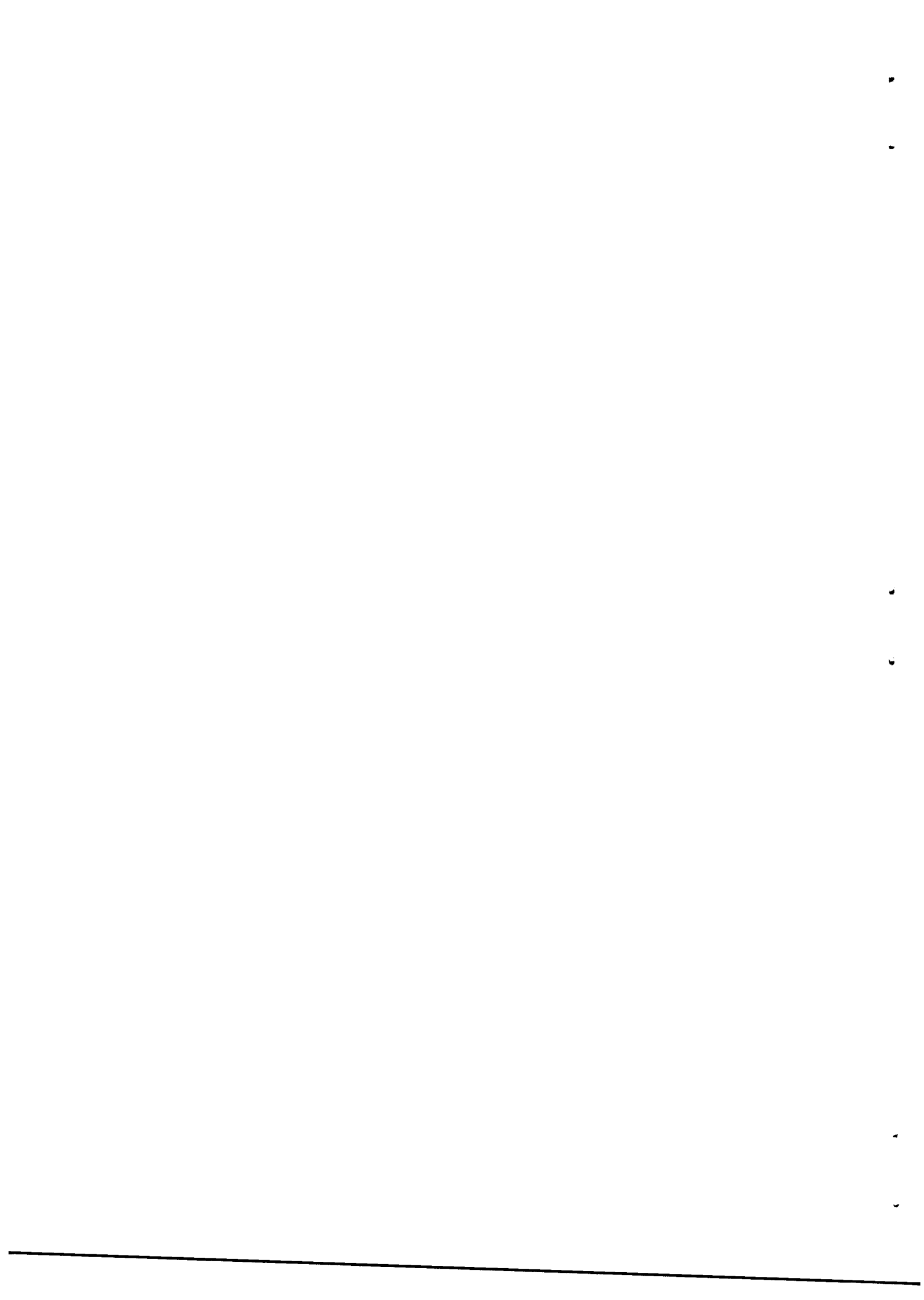
H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : SARL MGPC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 14 rue Souzmain 44000 NANTES Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 75248301600016 Néant *

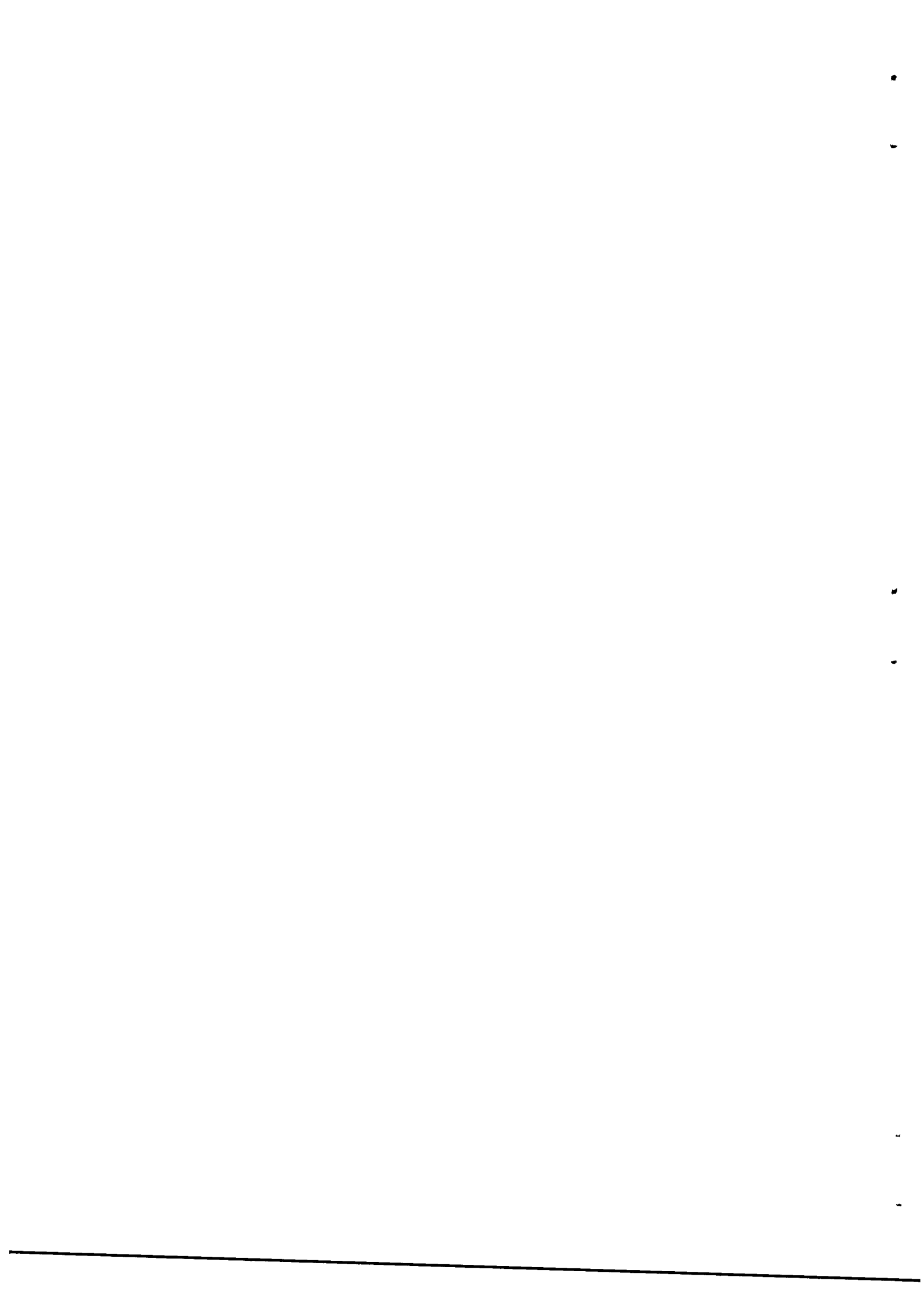
Exercice N clos le 31/12/2015

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de développement*	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 638	AG	4 638			
	Fonds commercial (1)	AH	145 475	AI	134 475		11 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	49 294	AU	16 535		32 759	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières*	BH	12 975	BI			12 975		
TOTAL (II)		BJ	212 381	BK	155 647		56 734	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT		BU				
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	24 659	BY			24 659	
	Autres créances (3)	BZ	5 413	CA			5 413	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	25 033	CE			25 033	
	Disponibilités	CF	246 229	CG			246 229	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 802	CI			1 802	
	TOTAL (III)	CJ	303 136	CK			303 136	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	515 517	IA	155 647		359 870	

Renvois : (1) Dont droit au bail : 11 000 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: **CP** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Stocks : Créances :

21



Désignation de l'entreprise SARL MGPC

 Néant *

Exercice N

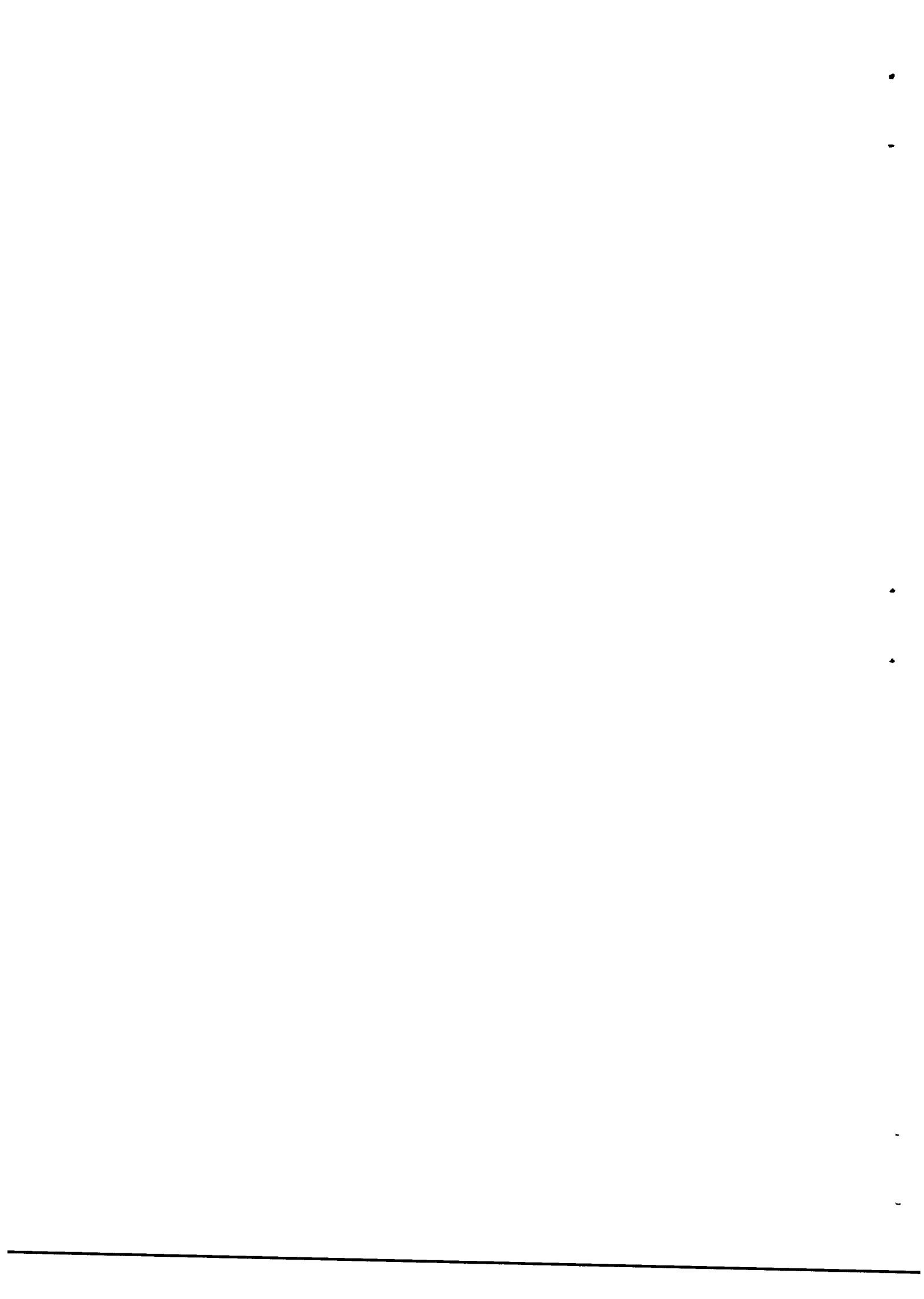
1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	40 647
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	65 094
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 093
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	42 188
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 519
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 329
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	243 128
Ecarts de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	359 870
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	187 620	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

P1



Désignation de l'entreprise : SARL MGPC		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services * }	FD		FE		FF			
		FG	984 088	FH		FI	984 088		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	984 088	FK		FL	984 088		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 653		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	63		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	988 803
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	380 442		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	39 706		
	Salaires et traitements *					FY	326 222		
	Charges sociales (10)					FZ	119 058		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	8 642		
			- dotations aux provisions			GB	29 163		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	65		
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	903 298	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	85 506	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)							GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 751		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)							GU	3 751	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-3 751	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	81 754	



Désignation de l'entreprise <u>SARL MGPC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	18	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-18	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	16 642	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	988 803	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	923 709	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	65 094	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 653	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	32 261	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	2 113		
	obligatoires	A9	30 148	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Bqe.Tarneaud-CDN-03/2015 Orange-pénalités-12/14		18		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

21



I ER EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des cédentes)

Désignation de l'entreprise		SARL MGPC										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations							
		1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	150 113	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	37 573	KW		KX	1 043				
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 010	LC		LD	1 668				
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes			LK		LL		LM					
	TOTAL III			LN	46 583	LO		LP	2 711				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T						
	Autres participations		8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS						
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	9 675	IU		IV	3 300					
	TOTAL IV		LQ	9 675	LR		LS	3 300					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	206 371	OH		OJ	6 011						
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		1					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	150 113	LW					
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM	38 616	MN					
		Matériel de transport		IV		MP		MQ					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	10 678	MT					
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA					
Avances et acomptes			NC		ND		NE						
TOTAL III			IY		NG	49 294	NH						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	12 975	2G				
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	12 975	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	212 381	ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Exercice N clos le 31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MGPC

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

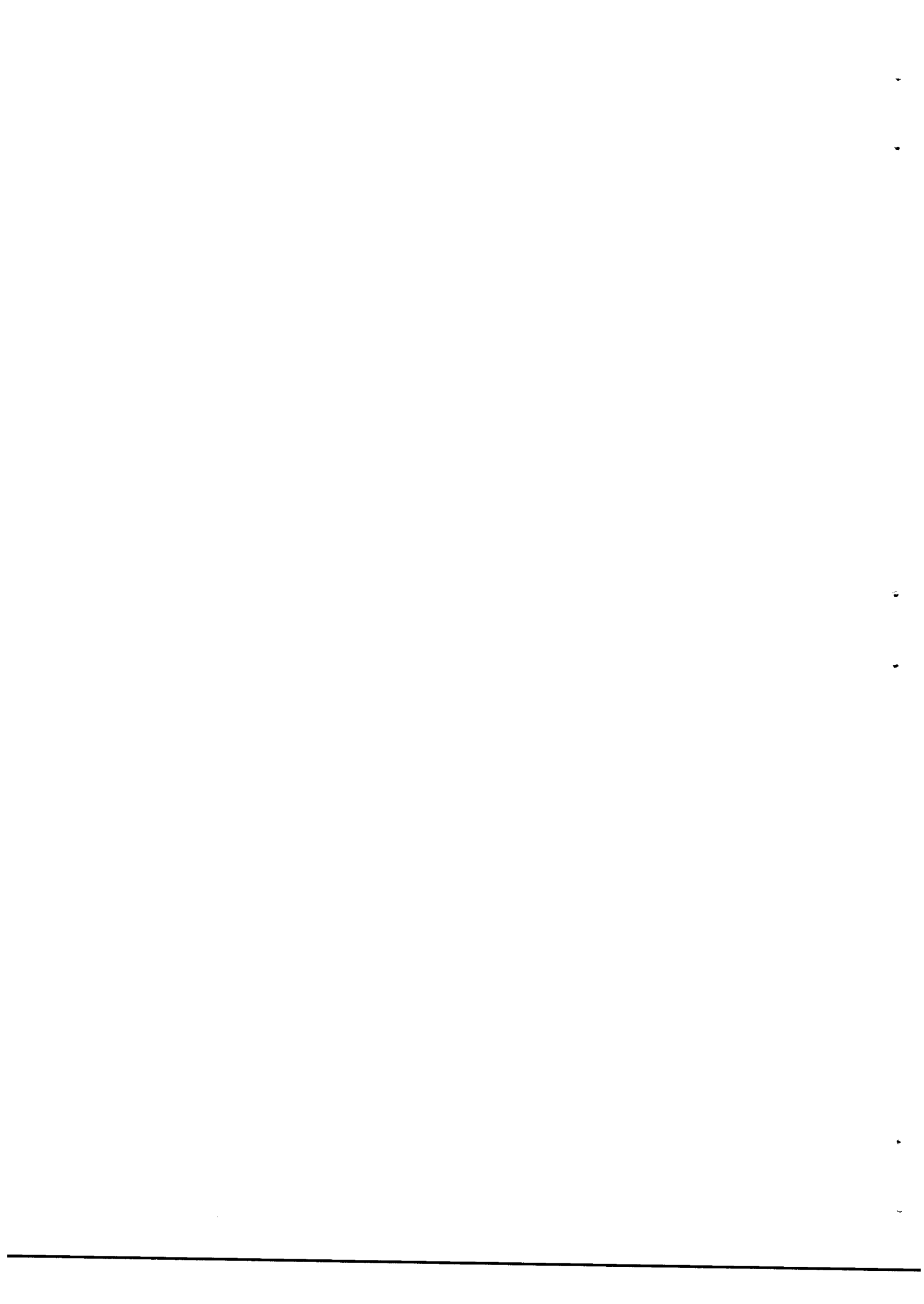
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Désignation de l'entreprise SARL MGPC										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	3 531	PF	1 106	PG		PH		4 638				
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	4 580	QE	4 976	QF		QG		9 556				
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 419	QM	2 560	QN		QO		6 979				
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	8 998	QV	7 536	QW		QX		16 535				
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	12 530	ØP	8 642	ØQ		ØR		21 172				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. an. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

 1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION
 Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA



Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise SARL MGPC Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	105 312	6B	29 163	6C	6D
- corporelles			6E		6F		6G	6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
- titres de participation			9U		9V		9W	9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R	6S		
Sur comptes clients		6T		6U		6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z	7A		
TOTAL III		7B	105 312	TY	29 163	TZ	UA	134 475	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	105 312	UB	29 163	UC	UD	134 475	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	29 163	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

•

•

•

•

•

•



1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l' entreprise : SARL MGPC			Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	12 975	UV	UW 12 975	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	24 659	24 659		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	5 014	5 014		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	399	399		
	Charges constatées d'avance		VS	1 802	1 802		
	TOTAUX			VT	44 849	VU 31 874	VV 12 975
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	107 093	51 585	55 508	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 519	18 519			
Personnel et comptes rattachés		8C	15 803	15 803			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 598	47 598			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 568	2 568		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 361	9 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	42 188	42 188			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	243 128	VZ 187 620	55 508	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	41 260	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

81



1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL MGPC		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/15				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	65 094			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)		WG	WC				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XE				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	XW				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	16 642	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WO			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WR	81 736		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I							WS				
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
			- imposées au taux de 0 %				WH				
			- imposées au taux de 19 %				WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			XA				
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY				
Majoration d'amortissement*							XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	XF			
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)							XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	10 845			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	70 891	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l' IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *									XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	70 891	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

21



**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>SARL MGPC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	20 468
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

 XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL MGPC</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	27 070		Dividendes		ZE	27 070	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	27 070		TOTAL II		ZH	27 070	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	176 338
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			XQ	106 748
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	6 000
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES			ST	91 356
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	380 442
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	3 010
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			9Z	36 696
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	39 706
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *									ØB	94 914
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)									YP	6
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
- Numéro de centre de gestion agréé *						XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

PC



Désignation de l'entreprise : SARL MGPC Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme
 (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme
 (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪

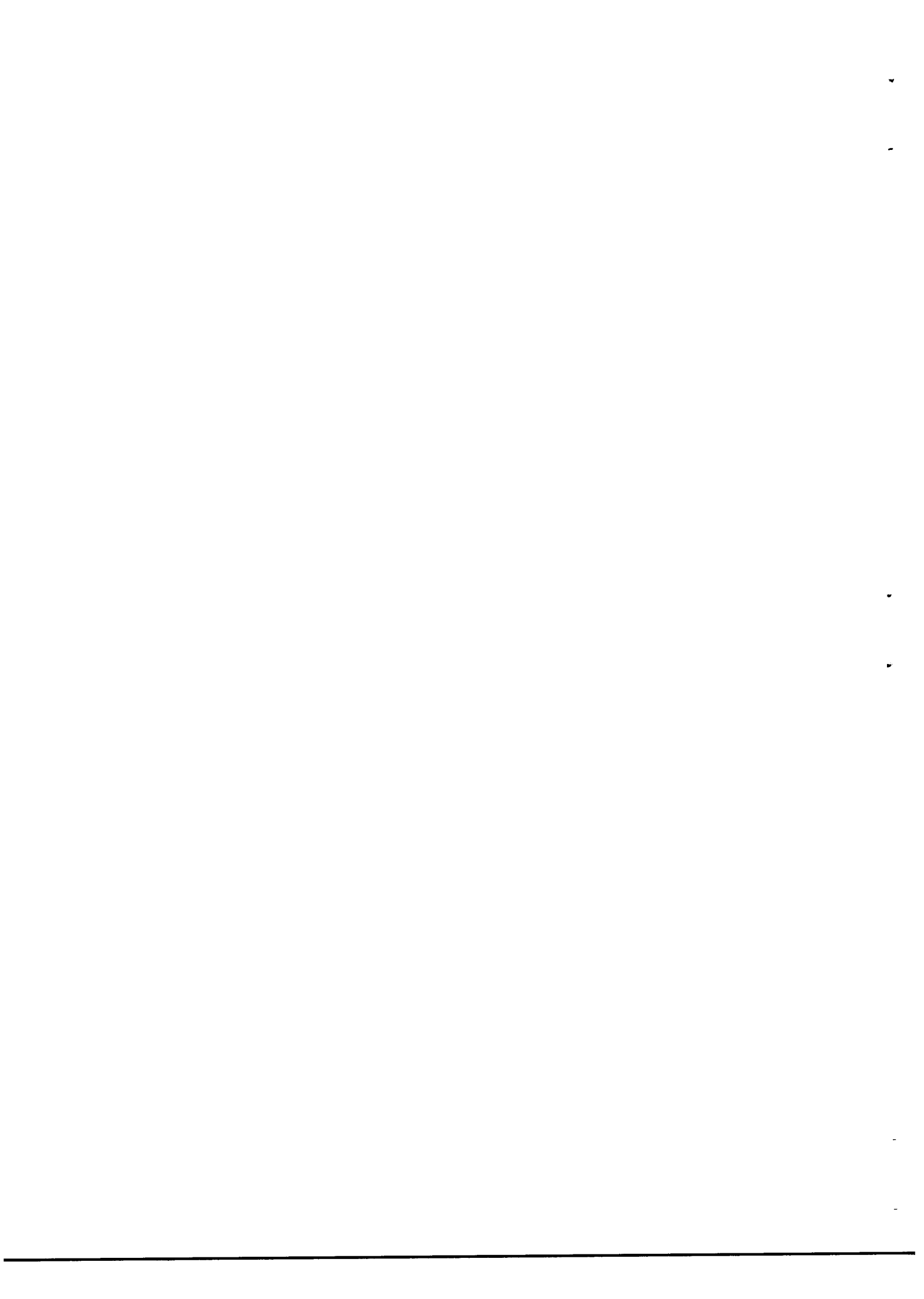
(A) (B) (C)
 (ventilation par taux)

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

D'



**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : SARL MGPC	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N-1				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :		N-1			
			N-2			
			N-3			
			N-4			
			N-5			
			N-6			
			N-7			
			N-8			
	N-9					
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

 Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MGPC

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

DI



N° 10182*21

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MGPC</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISCOMPTA

Désignation de l'entreprise : SARL MGPC	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2015	et clos le : 31/12/2015
Durée en nombre de mois 1 2	

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	984 088
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	63
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	984 151

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variations de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	290 860
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	65
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	290 925

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	693 226
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	693 226
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	988 740

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	5
Date de cessation	HR			/			/								/							

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

01





17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311215

N° SIRET 75248301600016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MGPC

ADRESSE (voie) 14 rue Souzmain

CODE POSTAL 44000 VILLE NANTES

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination 2PN

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50.0000 Nb de parts ou actions 500.00

Adresse : N° 28 Voie Avenue Albert de Mun

Code Postal 44600 Commune SAINT-NAZAIRE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique CASTELAIN Prénom(s) Patrick

Nom marital % de détention 10.0000 Nb de parts ou actions 100.00

Naissance : Date 11/10/1964 N° Département 99 Commune GAND Pays Belgique

Adresse : N° 84 Bis Voie route des Carrois de Cuneix

Code Postal 44600 Commune SAINT-NAZAIRE Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique GRAVOUEILLE Prénom(s) Mickaël

Nom marital % de détention 40.0000 Nb de parts ou actions 400.00

Naissance : Date 19/09/1980 N° Département 44 Commune NANTES Pays France

Adresse : N° 14 Voie rue Souzmain

Code Postal 44000 Commune NANTES Pays France

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A



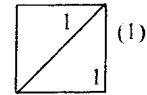


Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311215

N° SIRET : 75248301600016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MGPC

ADRESSE (voie) 14 rue Soubzmain

CODE POSTAL 44000 VILLE NANTES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1ER EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Comp. right Group. ISA 2010 INSCOMPIA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser en cas plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

91



ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 359 869.73 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 65 094.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/05/2016.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux règlements de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	de 7 à 8 ans
- Logiciels	1 an
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier et mat de bureau	4 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

STOCKS

Les stocks sont inexistant du fait de l'activité de la société.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds de commerce MTC				134 475
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				134 475
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	134 475			

PK



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	150 113		
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		37 573		1 043
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		9 010		1 668
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	46 583		2 711
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		9 675		3 300
		TOTAL	9 675		3 300
		TOTAL GENERAL	206 371		6 011

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			150 113	
CORPORELLES	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				38 616	
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier				10 678	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			49 294	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				12 975	
		TOTAL			12 975	
		TOTAL GENERAL			212 381	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 531	1 106	4 638
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agenc. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	4 580	4 976		9 556
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	4 419	2 560		6 979
Emballages récupérables divers				
TOTAL	8 998	7 536		16 535
TOTAL GENERAL	12 530	8 642		21 172

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	12 975		12 975
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 659	24 659	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	5 014	5 014	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	399	399	
	Charges constatées d'avance	1 802	1 802	
	TOTAUX	44 849	31 874	12 975
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
Renvois (2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 802
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 802

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	24 659
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	24 659



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

01



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	107 093	284	55 508	51 301
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	18 519	18 519		
Personnel & comptes rattachés	15 803	15 803		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	47 598	47 598		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 568	2 568		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	9 361	9 361		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	42 188	42 188		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	243 128	136 319	55 508	51 301
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	41 260			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

20



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

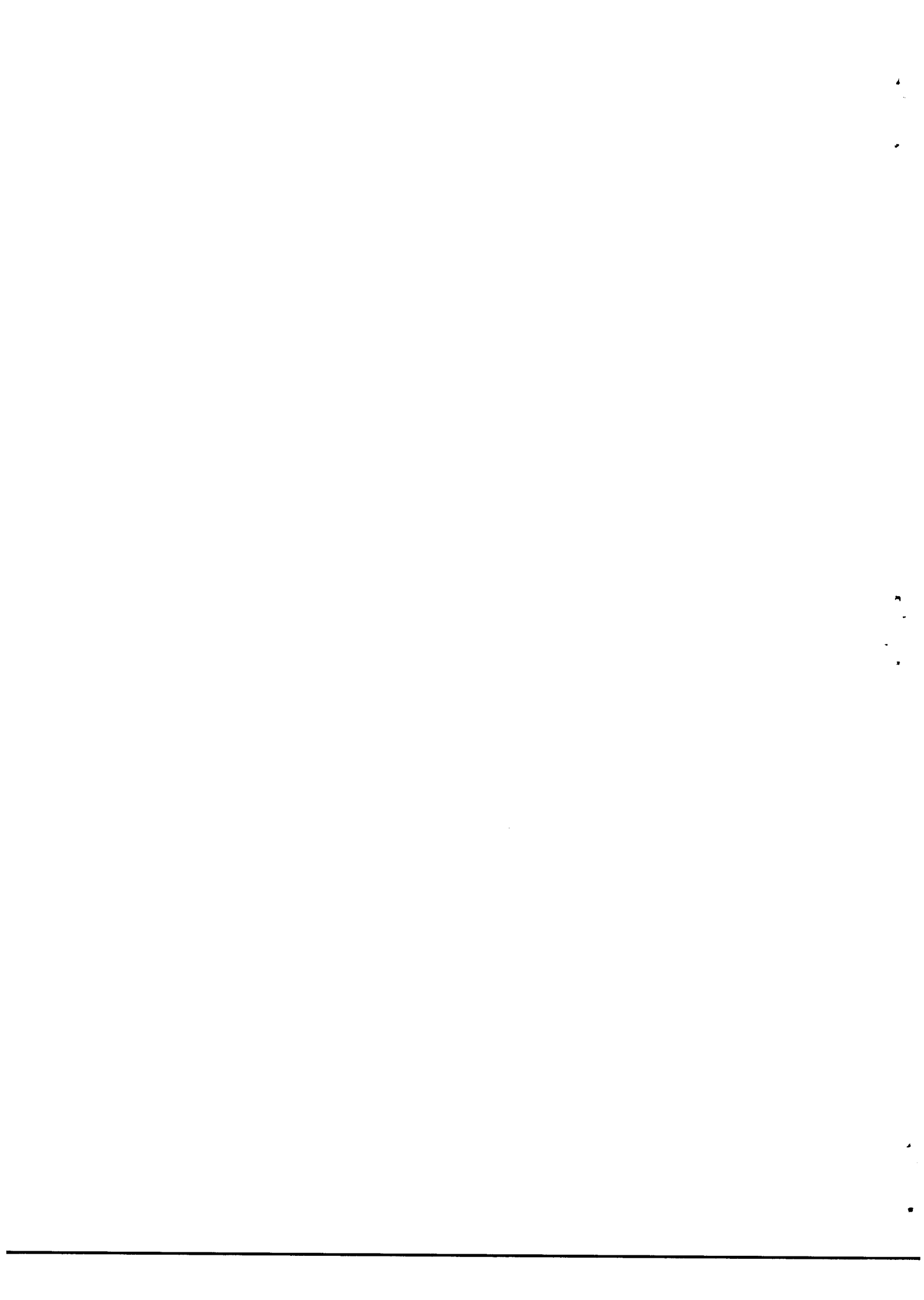
Du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	284
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 687
Dettes fiscales et sociales	29 829
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	45 800

PK



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL MGPC

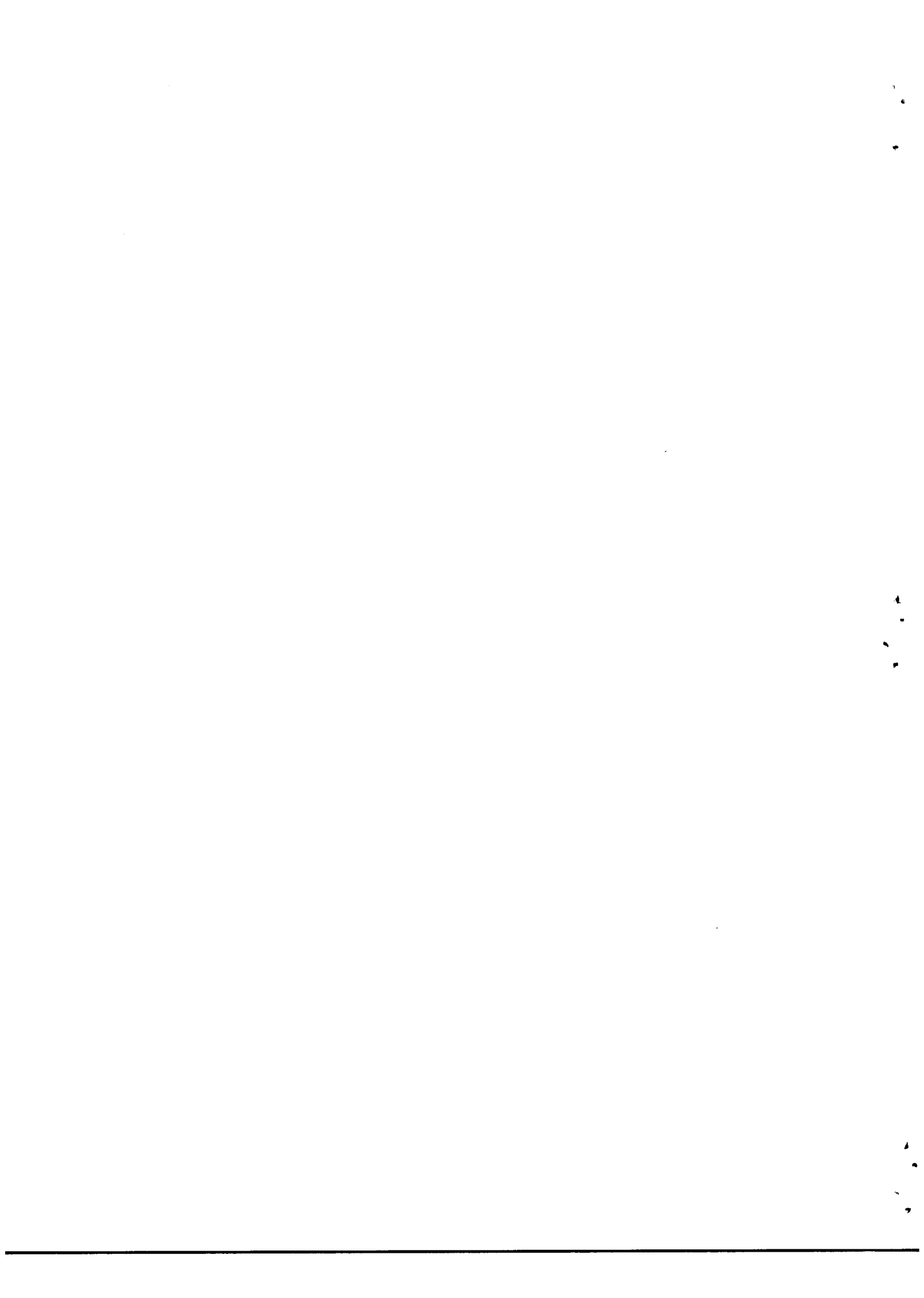
Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, le CICE s'élève à 10 845 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).



M.G.P.C

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 14, rue Soubzmain
44 000 NANTES

-0-

R.C.S. NANTES 752 483 016
SIRET 752 483 016 00016

-0-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EN DATE DU 30 JUIN 2016**

-0-

DEUXIEME RESOLUTION

*La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de **65 094.34 euros** au compte « Autres Réserves »*

Il est rappelé qu'au titre des deux derniers exercices il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

16
P1



M.G.P.C

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 14, rue Soubzmain

44 000 NANTES

-o-

R.C.S. NANTES 752 483 016
SIRET 752 483 016 00016

-o-

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EN DATE DU 30 JUIN 2016**

-o-

L'an deux mille seize,
Le jeudi trente juin,
A quatorze heure trente.

Les associés de la société « **M.G.P.C** », Société à Responsabilité Limitée au capital de **10 000 euros**, se sont réunis au siège social, 14, rue Soubzmain – 44 000 Nantes sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS ou REPRESENTES :

- **Monsieur Mickael GRAVOUEILLE** 400 parts
- **Monsieur Patrick CASTELAIN**..... 100 parts
- **SARL 2PN FINANCES, représenté par M. CASTELAIN** 500 parts

TOTAL 1 000 parts

composant l'intégralité du capital social.

Monsieur Patrick CASTELAIN préside la séance en qualité de gérant associé.

Les associés étant tous présents ou représentés, il constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, il rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- rapport de la gérance sur les conventions visées par l'article 223-19 du Code de Commerce,
- approbation desdits comptes et conventions. Quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- questions diverses.

.../...

Ab P1

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015,*
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,*
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.*

Il précise que tous documents ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Lecture est ensuite donnée des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

*La collectivité des associés, après avoir entendu lecture des comptes annuels et du rapport de la gérance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de **65 094.34 euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et donne quitus à la gérante pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

*La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de **65 094.34 euros** au compte « Autres Réserves »*

Il est rappelé qu'au titre des deux derniers exercices il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé concerné, a été approuvée par l'ensemble des autres associés.

.../...

Pi Nb



Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a alors été levée, et,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.



M.G.P.C

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 14, rue Souzmain

44 000 NANTES

-0-

R.C.S. NANTES 752 483 016
SIRET 752 483 016 00016

-0-

RAPPORT DE LA GERANCE

-0-

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code de Commerce et à nos statuts, je vous ai convoqué ce jour en Assemblée Générale Ordinaire en vue de soumettre à votre approbation les comptes de notre exercice social 1^{er} Janvier 2015 – 31 Décembre 2015, donner quitus de son mandat à la gérance et décider de l'affectation du résultat.

Au cours de cet exercice social, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à **984 088 euros**.

Dans le même temps, nos charges d'exploitations ont atteint globalement **903 298 euros**. Ils comprennent une dotation aux comptes d'amortissements pour **8 642 euros**, des salaires et charges sociales pour **445 280 euros**, des impôts et taxes pour **39 706 euros** et des intérêts sur emprunts pour **3 751 euros**.

Après une provision pour impôt sur les sociétés de **16 642 euros**, le résultat comptable ressort bénéficiaire de **65 094 euros** que je vous propose d'affecter au compte « Autres Réserves »

Il est rappelé qu'au titre des deux derniers exercices il n'a pas été distribué de dividendes.

Au cours du présent exercice et malgré une conjoncture toujours difficile, nous espérons conserver notre volume de chiffre d'affaires ainsi que l'équilibre de notre exploitation.

Conformément à la loi, nous devons en outre vous indiquer :

- 1) que la société n'a eu au cours de l'exercice aucune activité en matière de recherche et de développement susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable,
- 2) qu'aucun événement important n'est survenu entre le 31 décembre 2015 et la date d'établissement de ce rapport.

.../...

pr 16



Je reste à votre disposition pour vous fournir toute explication ou précision complémentaire sur les comptes qui vous sont présentés et je vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qui vous est proposé.

Fait à Nantes, le 14 juin 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.



8009013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

*Immeuble Rhuys, 2 bis quai François Mitterrand,
BP 86209 44262 NANTES Cedex2*

**Registre du Commerce et des Sociétés
SERVICE DES COMPTES ANNUELS - Tél
02.40.41.02.18.02.40.41.02.18/21/22**



N° de gestion : 2012B01650 | relance 1 / 2015

SARL MGPC
14 rue Soubzmain
44000 Nantes

NANTES le 29/08/2016

Objet : DEPOT AU RCS DES COMPTES ANNUELS - N° RCS 752483016

Madame, Monsieur,

Le dépôt des comptes annuels au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit leur approbation, est une obligation légale que doit remplir toute Société à responsabilité limitée.

Votre obligation n'a pas été remplie à ce jour pour le ou les exercice(s) : 2015.

Aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser sous les meilleurs délais un exemplaire certifié conforme des documents requis :

- Les comptes annuels
- le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, éventuellement complétés de ses observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui lui ont été soumis et, s'il y a lieu, le rapport du conseil de surveillance.
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.
- Le Procès verbal d'assemblée approuvant les comptes,

Le dépôt doit être accompagné de la somme de **47,84** euros TTC (règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES) par exercice déposé, incluant le coût de l'insertion d'un avis au BODACC, la taxe INPI et les frais de relance.

Une société en liquidation amiable ou sans activité doit également procéder à ce dépôt.

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire, et vous remercie de bien vouloir me signaler une éventuelle erreur figurant dans ce courrier, pour laquelle vous voudrez bien accepter mes excuses.

Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

Le greffier,



YC/il n° 249



Monsieur CASTELAIN Patrick
Monsieur GRAVOUEILLE Mickael
SARL MGPC
36 Place Viarme

44000 NANTES

Boves, le 13 juin 2017

Messieurs,

Nous vous prions de trouver annexé les éléments juridiques concernant l'exercice 2016.

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale à parapher et à signer sur la dernière page par Monsieur Castelain,
- 2 exemplaires du rapport de gestion à signer sur la dernière page par Monsieur Castelain,
- 2 exemplaires du texte des résolutions à parapher par les associés et à signer par Monsieur Castelain,
- 2 exemplaires du rapport spécial à signer par Monsieur Castelain.

Un exemplaire de chaque document est à nous retourner

Le dossier juridique à déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes accompagnés d'un chèque de 45,48 euros. Les documents sont à parapher et à signer et les comptes annuels doivent comporter la mention "conforme à l'original" avec la signature de Monsieur Castelain.

Concernant les éléments 2015, les documents ont été envoyés à Monsieur Castelain le 02 septembre 2016. Un chèque de 47,84 à l'ordre du Tribunal de Commerce a été effectué le 27 septembre 2017 (chèque n°8000903) non débité au 31 décembre 2016.

A toutes, fin utiles, je vous annexe les documents à "redéposer".

En vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Yann CADIC,
Expert-Comptable

